



## Recommandation 330 (1962)<sup>1</sup>

# Relations économiques entre l'Europe et l'Amérique du Nord en fonction de l'intégration européenne

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

Rappelant sa [Recommandation 323](#), consacrée à l'expansion des relations commerciales entre l'Europe et l'Amérique du Nord en fonction de l'intégration européenne, adoptée par l'Assemblée le 18 mai 1962 ;

Reconnaissant que le développement harmonieux des relations économiques entre l'Europe et l'Amérique du Nord requiert une coordination et une action commune, non seulement sur le plan du commerce extérieur, mais encore dans tout l'ensemble des politiques économiques et financières ;

Insistant tout particulièrement sur la nécessité de prendre rapidement des mesures concertées pour remédier aux déséquilibres des balances de paiements dans la zone atlantique et, à ce propos, mettant en garde contre le danger d'inflation des coûts ;

Accueillant avec satisfaction les arrangements conclus au cours des douze derniers mois en vue de stabiliser les principales monnaies-clés et les efforts déployés dans cette direction par le Fonds Monétaire International, par d'autres institutions internationales et européennes, ainsi que par les banques centrales des pays membres et des pays qui coopèrent avec ces organisations ;

Considérant que ces efforts doivent être complétés, dans un esprit de collaboration atlantique, par de nouvelles mesures prises dans le cadre de l'O.C.D.E. et destinées tout spécialement à assurer la pleine réalisation de son programme d'expansion économique,

Recommande au Comité des Ministres :

1. d'inviter l'O.C.D.E. à perfectionner ses mécanismes de coopération dans le domaine monétaire, spécialement en ce qui concerne les mouvements de capitaux à court terme ;
2. de presser les gouvernements des Etats membres de prendre des mesures, dans le cadre de l'O.C.D.E., pour coopérer l'un avec l'autre, ainsi qu'avec les Gouvernements des Etats-Unis et du Canada, de manière à résoudre de façon permanente et efficace leurs problèmes de paiements ;
3. d'inviter l'O.C.D.E. à poursuivre et intensifier ses études sur les tendances à l'inflation des coûts qui se manifestent actuellement dans le monde occidental, afin de déterminer les mesures permettant de contrecarrer ces tendances.

---

1. Discussion par l'Assemblée le 21 septembre 1962 (12e séance) (voir [Doc. 1473](#), rapport de la commission économique). Texte adopté par l'Assemblée le 21 septembre 1962 (12e séance).

